



Procès-Verbal

Réunion du conseil syndical

Le mardi 18 Juin 2024 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI – Eliane BEAUSSIER

Messieurs : Alexis COLLIOT - Guy ROZEL - Alexandre FAUGE– Jérémy ZUCCHERO - François CHARPINE

Excusés :

Madame : Odile GELIN

Messieurs : Frédéric MANTEL (donne procuration à Madame Claudine TAVEL)

Absent :

Madame : Jennifer COLIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy ZUCCHERO est désigné secrétaire de séance.

Quorum : 6

Présents : 8

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de Pouvoirs : 1

ORDRE DU JOUR :

1. Finances

1. Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

2. Ressources Humaines

1. Convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » - évolution au 1^{er} janvier 2025.
2. Rythme de travail du jour de l'accomplissement de la journée de solidarité.
3. Mise en place de la télétransmission des actes.

3. Questions diverses

1. Demande de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école publique primaire du Bief du Moulin.
2. Ateliers de sensibilisation pour une restauration durable, saine et responsable en restauration collective par le Parc Naturel de Chartreuse.

=====

Madame la Présidente indique qu'après envoi du procès-verbal aux membres du conseil, aucune remarque n'a été formulée.

Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 19 février 2024.

Décision du Conseil Syndical : Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est arrêté à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

I Finances

1. Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques

La Présidente informe qu'actuellement il n'y a pas de financement pour la mise en place de projets de panneaux photovoltaïques. En outre, les services préfectoraux pourraient décider d'inclure le photovoltaïque dans les aides issues du Fonds Vert.

A ce titre, Madame la Présidente souhaite qu'un dossier soit déposé dans le cas où la politique de subventionnement du photovoltaïque venait à évoluer pour 2025.

Le projet s'élève à 51 754.38 € HT.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

II Ressources humaines

1. Convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » - Evolution au 1^{er} janvier 2025

Madame la Présidente informe que le SIVU adhère depuis plusieurs années à la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance », souscrite par le CDG73 avec le groupement SIACI Saint Honoré/IPSEC afin de permettre aux agents de se prémunir contre les conséquences financières de leur indisponibilité physique.

Cette convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022 fait l'objet d'une résiliation amiable au 31 décembre 2024. Il est prévu de lancer une consultation pour passer une nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans.

Toutefois, un accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux a été signé le 11 juillet 2023. Il prévoit, de nouvelles orientations en matière de protection sociale complémentaire de « prévoyance » notamment la mise en place d'accord collectif avec adhésion obligatoire des agents au 1^{er} janvier 2025 et la prise en charge par les employeurs territoriaux de 50 % de la cotisation prévoyance des agents sur les garanties incapacité et invalidité.

Dans ce contexte juridique délicat le conseil d'administration du CDG73 souhaite privilégier la prolongation de la convention en cours avec le groupement SIACI Saint Honoré/IPSEC pour la première période 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Cette prolongation permettrait d'effectuer une mise en concurrence en 2026 une fois connu le nouveau régime de prévoyance annoncé. Et cette nouvelle convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2027.

De ce fait, des négociations pour obtenir une prolongation de 2 ans de la convention en cours ont été engagées. Si ces négociations n'aboutissaient pas, une nouvelle consultation serait lancée pour que les agents puissent bénéficier d'une couverture « prévoyance » au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil syndical est invité à se prononcer sur cette démarche visant :

- à faire bénéficier ses agents d'une participation financière complémentaire dans la cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
- à mandater le CDG73 afin de mener pour le compte de notre collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Il prend acte que l'adhésion à cette convention n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG73 après nouvelle délibération.

Décision du Conseil Syndical : La convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

2. Rythme de travail du jour de l'accomplissement de la journée de solidarité

Madame la Présidente expose qu'une journée de solidarité devait être instituée par le Conseil Syndical pour l'ensemble du personnel en vue d'assurer le financement des actions en faveur des personnes âgées ou handicapées. Un jour de travail de plus (7 heures sans rémunération supplémentaire) portant la durée annuelle de travail à 1607 heures pour les agents travaillant à temps complet a été mis en place.

Ces 7 heures à effectuer sont proratisées par rapport au temps de travail pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Cette action mise en place en temps voulu n'a pas fait l'objet d'une délibération du conseil syndical c'est pourquoi il convient de régulariser la situation et d'en fixer les modalités.

Compte-tenu du cycle de travail des agents et des nécessités de service, cette journée de solidarité peut concerner le lundi de Pentecôte ou tout autre créneau non travaillé habituellement.

En aucun cas, elle ne pourra faire l'objet d'une réduction des jours de congés annuels.

Cette disposition a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 février 2024.

Le conseil syndical est invité à se prononcer sur l'institution de la journée de solidarité selon les modalités proposées et sa reconduction d'année en année.

Décision du Conseil Syndical : Le rythme de travail du jour de l'accomplissement de la journée de solidarité est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

3. Mise en place de la télétransmission des actes

Madame la Présidente souhaite que le SIVU s'engage dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de Légalité de la Préfecture via l'application « ACTES ».

Pour ce faire, il convient de délibérer pour l'engagement des démarches et :

- décider de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donner son accord pour que la collectivité accède aux services.
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Savoie, représentant l'État à cet effet ;
- donner son accord à Madame la Présidente pour signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société Certinomis.

Décision du Conseil Syndical : La mise en place de la télétransmission des actes est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

III Questions diverses

1. Demande de disposition de la salle polyvalente de l'école publique primaire du Bief du Moulin

Madame la Présidente expose la demande de L'association DANSE LOISIRS à savoir l'utilisation de la salle polyvalente de l'école élémentaire le lundi soir jusqu'à 19h15 pour des cours de Hip Hop à destination des 8-10 ans, + de 10 ans et des ados adultes sur les jours scolaires uniquement.

Cette salle avait déjà été utilisée pour cette activité de Hip Hop lors des Temps d'Activités Périscolaires. Elle convient parfaitement à cette activité par la nature du sol.

Le Conseil Syndical est d'accord pour la mise à disposition de la salle pour l'association DANSE LOISIRS. Une convention sera établie et Monsieur le Directeur en sera informé.

2. Ateliers de sensibilisation pour une restauration durable, saine et raisonnable en restauration collective par le Parc Naturel Régional de Chartreuse

A travers sa nouvelle charte 2023-2038, le Parc Naturel Régional de Chartreuse cherche à travailler sur l'amélioration des repas en restauration collective. Cet objectif s'inscrit dans la mesure phare « Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants ».

Le but étant d'insuffler une dynamique auprès des équipes de restauration par des actions de sensibilisation à destination des convives.

Des ateliers animés par deux intervenantes : Madame POINAS du PNR et Clothilde CARON de l'association Adabio ont eu lieu les 6 et 13 juin 2024 sur la pause méridienne où tous les enfants inscrits à la cantine ont pu participer de la maternelle au CM2.

Les thématiques abordées ont été :

- Les légumes : découverte, reconnaissance et dégustation
- Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire

Jérémy ZUCCHERO



La Présidente

Claudine TAVEL

